

GADASTRE : Division BOUVIGNES
 Section C
 N° 32 B2 32B2 32X2 32M2 32T2
 32Y2 32W2 32X2 32Z2 32A3
 32 B3 32 B2 32L2 32R2

- Limite des zones à lotir
- Alignement
- Axe des routes existantes
- Limite extérieure des constructions
- Maximum d'étages à construire
- Numéro de la parcelle
- Limite entre parcelles
- R Zone de recul
- Distribution d'eau existante
- Distribution d'eau - extension
- Ligne électrique existante
- Ligne électrique - extension
- Courbe de niveau
- Cote de niveau
- Construction existante et nombre d'étages.

PROPRIETÉ de :
 1° Mr Marcel DE PAEP
 Morutuwaan, 204 2610 - WILRIJK
 2° S.A. IDEPA 2610 - WILRIJK
 MANDATAIRE : Mr Marcel DE PAEP

VILLE DE DINANT
 VU ET APPROUVÉ Par le Collège des Bourgmestres et Echevins
 EN SEANCE DU 24/1/59
 LE SECRÉTAIRE LE PRÉSIDENT



PROJET DE LOTISSEMENT
 CONTENU : PLAN - NIVEAUX - 1 : 500
 EQUIPEMENTS 1 : 2500
 SITUATION 1 : 10.000
 PROFIL TYPE 1 : 200
 Extrait PLAN AMÉNAGEMENT 1 : 1250

Dressé par : André ROUSSEL
 Géomètre-arpenteur
 6412 HEURE-S-FAMENNE

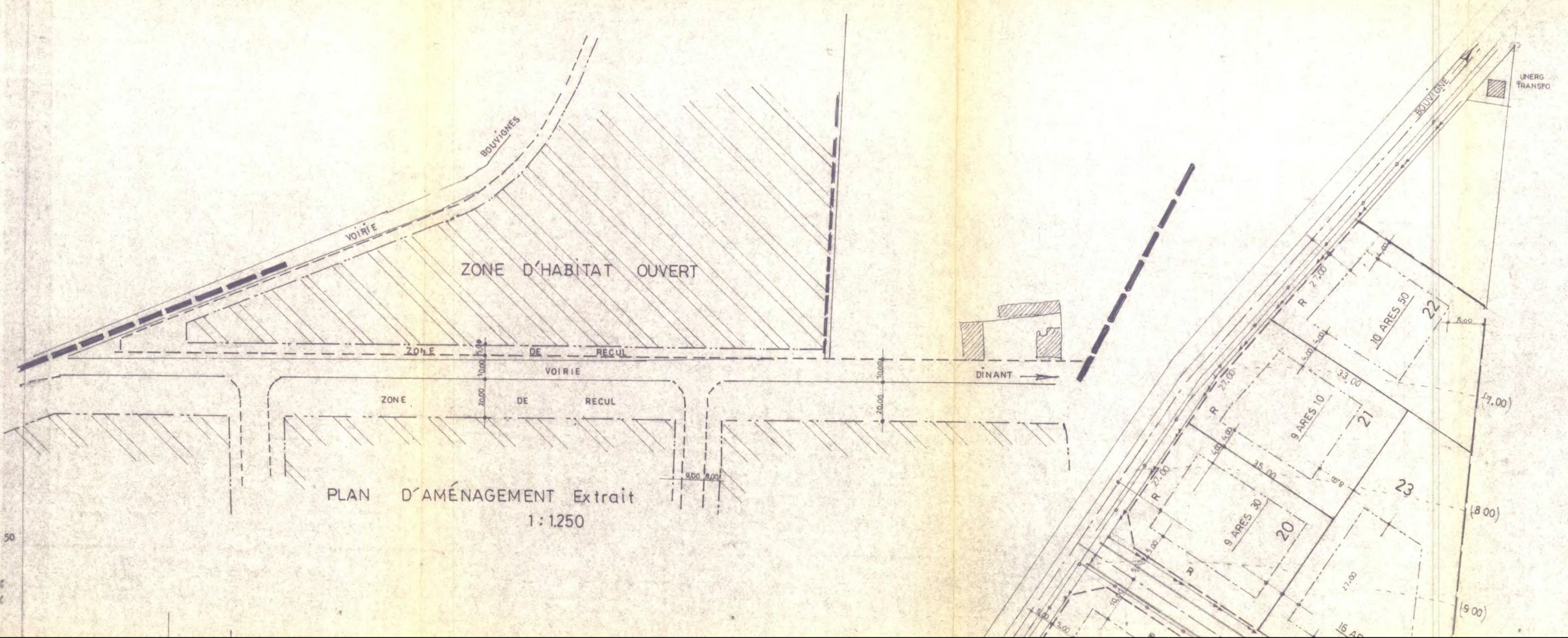
10 ARES 00

LE P/S BRUT.

Le P/S brut minimum est celui de la parcelle n°2. Il est de 60/790 au moins 21,0/790 au plus.
 Le P/S brut maximum est celui de la parcelle n° 23. Il est de 60/1025 au moins 54,5/1025 au plus.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- 1° La superficie totale du lotissement : 3 ha 75 a 50
- 2° Occupation du sol : Culture
- 3° Densité habitations à l'hectare : 10,4
- 4° Surface destinée au logement : 15.042 M² - 40%
- Surface des cours et jardins : 21.508 M² - 60%
- 5° Le lotissement est un lotissement qui a été prévu. Il est remis à jour avec quelques



PLAN D'AMÉNAGEMENT Extrait
 1:1250